

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

**1. Intitulé du projet**

« Porté à connaissance d'évolutions non substantielles de l'ICPE DAHER d'Épothémont » concernant le volume de déchets radioactifs et les termes d'acceptabilité.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale   
France

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques Issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Augmentation de la limite de volume de déchets radioactifs détenus : de 2000 m3 à 4 000 m3, et modification du terme d'acceptation de ces substances radioactives acceptables : "déchets radioactifs" au lieu de "déchets TFA".

**4. Caractéristiques générales du projet**

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Ce projet s'inscrit en amont d'un projet d'évolutions substantielles, dont le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale est en cours de rédaction.

Les modifications demandées sont uniquement administratives quant aux intitulés des limites d'acceptation des déchets radioactifs à traiter.

Le dossier technique a été transmis à la préfecture et la DREAL le 10/08/2018.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce document s'inscrit dans l'évolution de l'ICPE DAHER d'Epothémont, comme un besoin à court terme, en complément du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) en cours de rédaction, prévu en dépôt auprès de la DREAL mi-novembre.

Cette demande, va nous permettre d'absorber l'augmentation significative d'activité (et de clients), de nous préparer aux futurs contrats (très proche), et de conserver notre avance sur le marché du traitement de déchets radioactifs avec notre outil industriel, l'ICPE d'Epothémont, tout en démontrant le faible impact sur l'environnement.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pas de phase de travaux, les modifications sont administratives : augmentation de la capacité de l'ICPE DAHER à recevoir des substances radioactives.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Augmentation du seuil de surveillance en volume de substances radioactives : passe à 4000 m<sup>3</sup> pour absorber les nouveaux contrats et nouveaux clients sans changer la capacité de l'ICPE, ni les seuils de rejets d'effluents gazeux et liquides.

Acceptation de "substances radioactives", notamment de "déchets radioactifs" (termes de la directive EURATOM et du code de l'environnement, article L. 542-1-1), au lieu de "déchets TFA" (terme restrictif), mais sans changer la capacité de l'ICPE, ni les seuils de rejets d'effluents gazeux et liquides.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Modification non substantielle.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Maintien des dimensions et caractéristiques de l'ICPE actuelle.	
Volume de substances radioactives détenues :	4 000 m3
Type de substances radioactives acceptable sciemment sur l'ICPE :	"Déchets radioactifs"

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

ICPE DAHER d'Epothémont  
ZAE les grands usages,  
10500 Epothémont

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04° 40' 18" .. Lat. 48° 25' 36" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" .. Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" ..

Communes traversées :

Epothémont, 10500

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Récépissé de déclaration du 9 février 2006 au titre de la rubrique 1711 de la nomenclature des ICPE ;
- « Arrêté d'autorisation d'exploiter un centre de tri, découpe et cond. de déchets TFA, ICPE société DAHER NCS à Epothémont », n° 10-0787 du 26 mars 2010 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire N° 2012 116-0004 du 25 avril 2012 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2014 147-0002 du 27 mai 2014 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2015 064-0012 du 5 mars 2015 ;
- Note technique : « Modification des installations de l'ICPE DAHER" accepté par préfecture le 14/11/2016.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ICPE DAHER d'Epothémont n'est pas située dans des zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistique ou floristique du type ZNIEFF ou ZICO. Elle est toutefois proches (500 mètres d'une zone ZICO, et 2 km de zones ZNIEFF de type 1 & 2).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ICPE DAHER d'Epothémont n'est pas située dans une zone de protection contractuelle, elle est toutefois située à 1 km au sud de la limite d'un parc naturel national.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de monuments historiques classés à proximité, seule l'église Saint Quentin située au centre du bourg renferme la statuette d'une Vierge à l'enfant classée comme objet aux Monuments historiques. Les communes voisines présentent des monuments classés, essentiellement des églises, mais aucun n'entre dans le rayon de 2 kms autour de l'ICPE DAHER.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ICPE DAHER d'Epothémont est incluse dans la plus grande zone RAMSAR de France (protection des zones humides, celle des étangs de Champagne humide), qui constitue plus un label qu'une zone protégée. L'ICPE DAHER d'Epothémont est située dans une zone à dominante humide du fait de la proximité d'un bras des noues d'Amance : fossé ouest. ce classement en zone humide est confirmé par l'étude Faune Flore en cours du CPIE de Soulaines.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des analyses environnementales des parcelles ZC n° 17 & 31 ont été réalisées dans le cadre du futur DAE de modifications de l'ICPE. Pas de mollutions.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ICPE DAHER se situe à 2,5 km de la ZPS NATURA 2000 la plus proche (nord de Louze)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?  
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvements d'eau de l'installation existante.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification structurelles et de réseaux.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des installations et terrains actuels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des installations et terrains actuels.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pas de risques sanitaires ajoutés, les modifications sont administratives : augmentation de la capacité de l'ICPE DAHER à recevoir des substances radioactives, sans modification des exutoires (effluents gazeux et effluents liquides (uniquement EU, EV & EP), sans modification des seuils autorisés de rejets, donc sans remettre en cause l'analyse originelle d'impact et l'étude de danger (DAE de 2010).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du trafic actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pas de bruit ajouté, les modifications sont administratives : augmentation de la capacité de l'ICPE DAHER à recevoir des substances radioactives.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets d'effluents gazeux ajoutés, les modifications sont administratives : augmentation de la capacité de l'ICPE DAHER à recevoir des substances radioactives, sans modification des exutoires ni des seuils d'autorisation de rejets actuels.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets d'effluents liquides ajoutés, les modifications sont administratives : augmentation de la capacité de l'ICPE DAHER à recevoir des substances radioactives, sans modification points de rejets ni des seuils d'autorisation de rejets actuels.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty box for description of measures and characteristics]

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des modifications demandées : augmentation de la capacité volumique d'accueil de substances radioactives et retrait du terme TFA rattaché aux déchets acceptables sur l'ICPE actuelle, pour le remplacer par le terme plus générique "déchets radioactifs" ; Et du fait qu'aucune limite de rejet autorisé ne soit modifiée, que la limite de la quantité de radioactivité maximale acceptable ne soit pas modifiée (coefficient Q de l'ICPE) et que les points de rejets et exutoires restent les mêmes, une évaluation environnementale de s'impose pas. L'augmentation de volume de substances radioactives maximum autorisé est du au foisonnement et à la diversité des concentrations radiologiques dans la matière (déchet). La radioactivité maximum autorisés (dangerosité) reste la même. Une analyse d'impact réactualisée en situation accidentelle, est toutefois jointe à ce dossier : "note technique , porté à connaissance de modifications non substantielles" DNCS/429/18/7094 V01 du 31/07/2018.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
"note technique , porté à connaissance de modifications non substantielles" DNCS/429/18/7094 V01 du 31/07/2018, PdF de 34 pages. Fichier Excel de calcul des conséquences d'un rejet accidentel, traité en annexe 1 de la note citée au-dessus. Du 10/08/2018.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Epothémont

le,

28/01/2019

Signature

CHARAMATHIEU M.

*PCR/ référent réglementaire*



**DAHER NUCLEAR TECHNOLOGIES**  
22 rue du Pont Noir - 26700 PIERRELATTE  
Tél. 04 75 98 06 12 - Fax 04 75 98 06 44  
Identification UE : FR 00 394 239 909



## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

avenue Jacqueline Auriol

Technoparc des Florides – Floricity Bâtiment B

Code postal

1 3 7 0 0

Localité

Marignane

Pays

France

Tél

469647265

Fax

442792558

Courriel

e.costa@daher.com

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CHARAMATHIEU

Prénom

Marc

Qualité

Ingénieur Méthodes - PCR - Référent Laboratoire & réglementaire

Tél

325925637

Fax

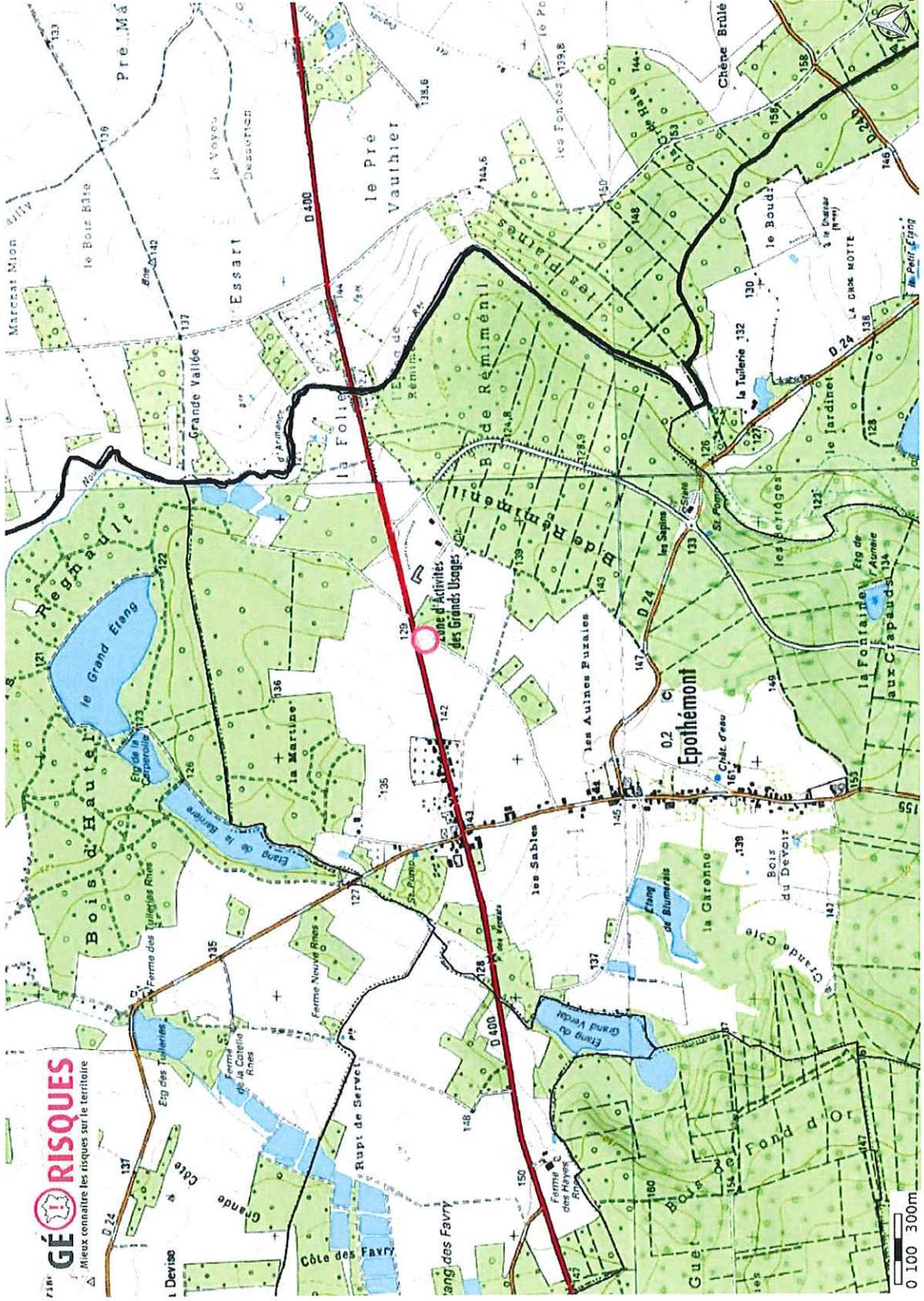
325920809

Courriel

m.charamathieu@daher.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage



Limites des communes



Limite de commune

Limites des départements



Limite de département

Limites des régions

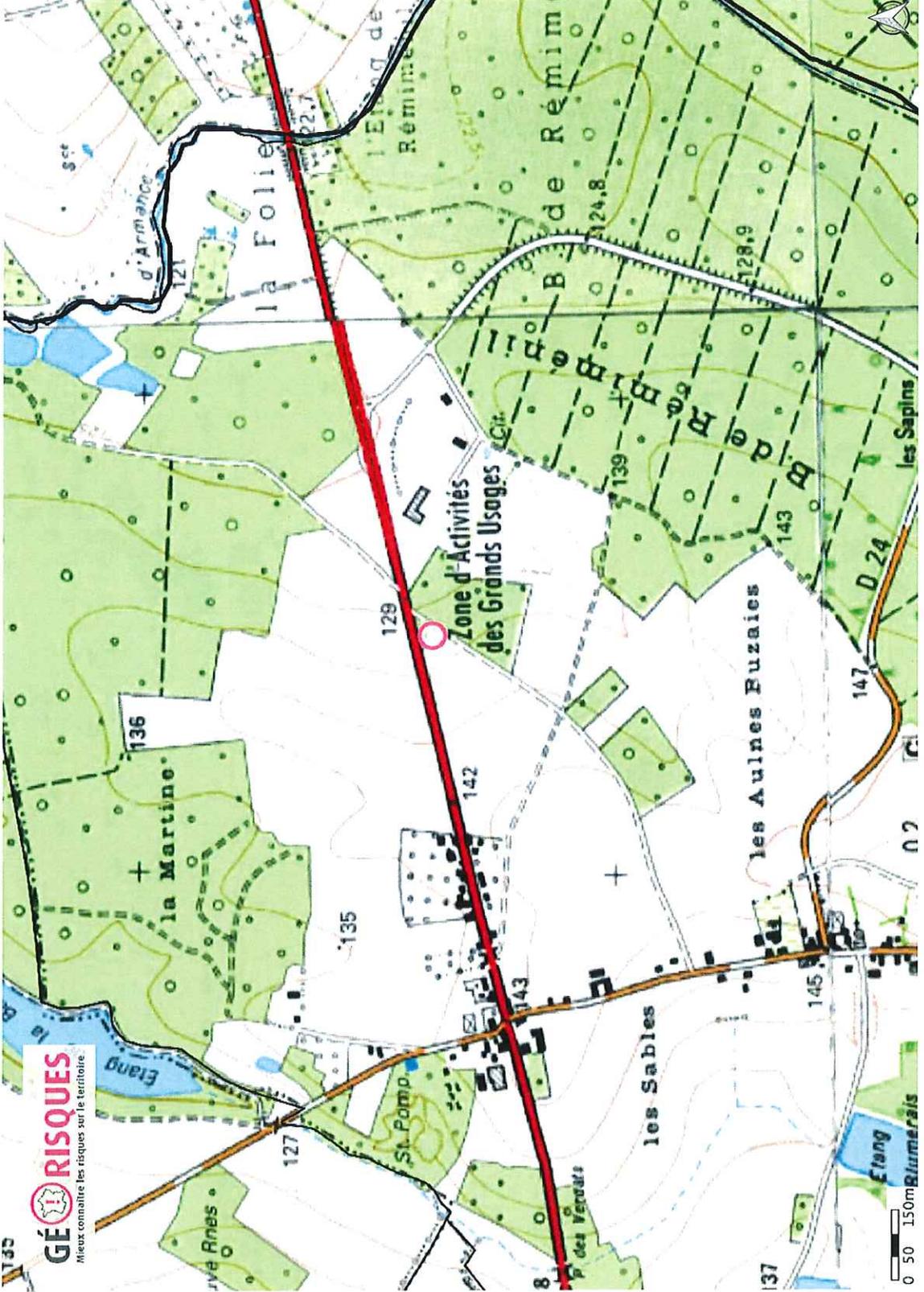


Limite de région

Annotations

• ICPE DAHER NT

ICPE DAHER NT  
ZAE les grands usages



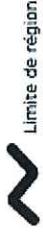
Limites des communes



Limites des départements



Limites des régions



Annotations

• ICPE DAHER NT